# ENOUÊTE MENSUELLE LAITIÈRE "BIO" 2010

MOIS DÉCLARÉ: «M 16» «M 17»

IDENTIFIANT: «M\_8»

NUMÉRO SIRET: «M\_18»

#### LAIT DE VACHE

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE



ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ PAR LA DÉCLARATION	ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LA DÉCLARATION					
- «M_9»	- «M_2»					
- «M_10»	- «M_3»					
- «M_11»	- «M_4»					
- «M_12»	- «M_5»					
- «M_13» «M_14»	- «M_6» «M_7»					
	- NUMÉRO : «M 1»					

## CONCERNE UNIQUEMENT LE LAIT DE VACHE "BIO" ET SES DÉRIVÉS

Renvoyer ce questionnaire par courrier ou télécopie au plus tard le 15 du mois suivant à FranceAgriMer – Unité Enquêtes et Données Filières TSA 30003 - 93555 Montreuil sous Bois Cedex

Téléphone: 01 73 30 30 00 - Télécopie: 01 73 30 30 46 - E-mail: enquetelait@franceagrimer.fr

Cachet du déclarant

En cas de difficultés pour remplir ce questionnaire, vous pouvez vous adresser à FranceAgriMer, Unité Enquêtes et Données Filières

M. RUQUOIS Téléphone: 01 73 30 26 92 Mme GROUX Téléphone: 01 34 04 84 06 E-mail: enquetelait@franceagrimer.fr

Nom de la personne responsable de la déclaration

Mme/M.:

#### <u>INFORMATION</u>

Cette enquête n'a pas un caractère obligatoire, mais a été mise en œuvre en 2003 par l'ex-Onilait, à la demande notamment des professionnels, pour réagir plus rapidement aux évolutions importantes de collecte et de consommation.

Elle pourrait, à terme, devenir une enquête obligatoire FranceAgriMer / SSP, reconnue d'intérêt général.

EN	CAS	DE	MODIFICATION	DE	RAISON	SOCIALE	OU
D'A	CTIVI	ΙΤÉ.	COMPLÉTER LE I	ORM	MULAIRE	CI-DESSOI	JS

1 - Nom ou raison sociale du nouvel établissement							
2 - Numéro SIRET :							
3 - Adresse de l'établissement							
numéro et nom de la voie ou lieu-dit							
code postal et nom de la commune							
4 - Adresse d'expédition du questionnaire							
raison sociale et nom du destinataire du questionnaire							
numéro et nom de la voie ou lieu-dit							
code postal et nom de la commune							

Ce questionnaire est destiné à l'Unité Enquêtes et Données Filières.

CONCERNE UNIQUEMENT LE LAIT DE VAC							CHE "BIO" ET SES DÉRIVÉS				
MOIS DÉCLARÉ : «M_16» «M_17»					IDENTIFIANT: «M_8»						
Collecte de lait auprès des producteurs certifiés "Bio" (1)	Code	Unité	Quantité collectée		(1) Déclarer le lait de vos producteurs certifiés "bio",						
Collecte de lait Nombre de livreurs	01000 02000	litres			quel que soit le lieu de dépotage et y compris le lait qui sera déclassé (cf. (2)).  - Ne pas déclarer le lait collecté auprès d'autres producteurs "bio", en particulier à la suite d'échanges.						
Collecte "Bio" déclassée (2)	Code	Unité	Quantité déclassée								
Collecte de lait	03000	litres			_	(2) Quantité de lait "bio dans la fabrication de produ dans celle de produ		nits laitiers biologiques, mais			
Produits intermédiaires "Bio"	Code	Unité	d'autres éta	té reçue ablissemer en France		Quantité livrée à d'autres établissements laitiers en France		1	Quantité mportée ement ou non	Quantité Exportée directement ou non	
Laits vrac Laits concentrés vrac Crème vrac		litres kg ES kg MG			- -						
Produits laitiers biologiques (3)			Code	Unité		Quantité oduite (A)	Stocks en f mois (F		Définitions		
LAITS LIQUIDES CONDITIONNÉS  PRODUITS LAITIERS FRAIS HORS CRÈME  Yaourts et laits fermentés  Desserts lactés frais			20000 31000 32000	litres kg kg					(A) On entend par <i>quantité produite</i> , tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son compte soit à façon pour d'autres. A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à		
CRÈME CONDITIONNÉE		40000	kg					façon ne doivent pas être portés sur la déclaration. Il faut indiquer le poids "en blanc" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage			
BEURRE			50000	kg							
POUDRES DE LAIT (séchées dans le mois)		60000	kg					(B) Il s'agit des stocks dont l'établissement est propriétaire, quel que soit le lieu			
FROMAGES Fromages frais		71000	kg					d'entreposage			
Autres fromages (y compris fo	ondus)		72000	kg							

(3) Produit laitier biologique: produit laitier détenant la certification « produit issu de l'agriculture biologique », délivrée par un organisme certificateur agréé, suivant le cahier des charges du mode de production biologique du lait et des produits laitiers de l'espèce bovine homologué par l'arrêté interministériel du 21 décembre 1992 modifié par avenants.